FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – NMS Nº 512
Muni^{F3} Green 3%
Concentré de mousse sans fluor

1. IDENTIFICATION

Nom du produit	Concentré de mousse sans fluor vert MuniF3 Green 3%
Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation	
Utilisations identifiées	Mousse extinctrice concentrée
Restrictions d'utilisation	Voir la fiche de données du produit
Identification de la société	National Foam 350 East Union Street West Chester, PA 19382-3450
Numéro de téléphone pour les clients	+1 610 363-1400
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Infotrac au +1 800 535-5053
Date d'émission	26 septembre 2022
Remplace la date du	30 août 2022

Fiche de données de sécurité préparée conformément à la norme relative à la communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200), aux réglementations canadiennes relatives aux produits dangereux (RPD) et au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement des dangers
Lésions oculaires/irritation – Catégorie 2A
Irritation/corrosion de la peau – Catégorie 2

Éléments d'étiquetage
Symboles de danger

Mot-indicateur : Avertissement

Mentions de danger
Provoque une grave irritation des yeux.
Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence
Prévention
Laver les mains minutieusement après manutention.
Porter des gants de protection, des lunettes de protection et un masque.
Intervention
En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact, s'il est facile de le faire. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau : laver avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage
Aucun
Élimination
Aucun

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Autres dangers
Aucun d'identifié.

Limites spécifiques de concentration
Les valeurs énumérées ci-dessous représentent les pourcentages des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

Toxicité orale aiguë	10 à 20 %
Toxicité cutanée aiguë	10 à 20 %
Toxicité aiguë par inhalation	30 à 40 %
Toxicité aquatique aiguë	0 %

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Ce produit est un mélange.

Composant	Numéro CAS	Concentration*
Éther monobutylique du propylèneglycol	5131-66-8	3 à 7 %
Décyl sulfate de sodium	142-87-0	1 à 5 %
Octyl sulfate de sodium	142-31-4	1 à 5 %
Lauryléthersulfate de sodium	68891-38-3	1 à 5 %
Acide butanedioïque, 2-sulfo-, ester C-isodécylique, sel disodique	37294-49-8	0,5 à 1,5 %
1-Dodécanol	112-53-8	0,1 à 1 %
1-Tétradécanol	112-72-1	0,1 à 1 %

*Concentration exacte omise, car considérée comme un secret commercial.

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures de premiers soins nécessaires
Yeux
Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, en les gardant ouverts. Consulter un médecin.
Peau
Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Ingestion
Diluer en buvant de grandes quantités d'eau et consulter un médecin.
Inhalation
Amener la personne dans un endroit aéré. Consulter immédiatement un médecin pour toute difficulté respiratoire.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés
Mis à part les informations figurant sous Description des mesures de premiers soins nécessaires (ci-dessus) et Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, aucun autre symptôme ou effet n'est à prévoir.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial
Notes aux médecins
Traiter selon les symptômes.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés
Cette préparation est utilisée comme agent extincteur et n'est donc pas problématique pour le contrôle de tout incendie. Utiliser un agent extincteur convenant aux autres matériaux impliqués.

Dangers spécifiques du produit chimique
Aucun connu.

Mesures de protection spéciales pour les pompiers
Porter un ensemble complet de vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome convenant aux conditions spécifiques de l'incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence
Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Précautions environnementales
Empêcher l'émulseur ou l'agent moussant de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. Le déversement et l'élimination d'émulseur ou de solution moussante doivent être effectués conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage
Confiner et absorber en utilisant un matériau inerte approprié et transférer dans des récipients appropriés pour récupération ou élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manipulation
Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Conditions de sûreté en matière de stockage
Entreposer dans les récipients d'origine entre 2 °C et 49 °C (35 °F et 120 °F). La zone d'entreposage devrait se trouver dans un endroit frais, sec, bien ventilé, couvert et à l'abri de la lumière directe du soleil.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle
Si elles existent, les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous.

Éther monobutylique du propylèneglycol
Limite recommandée par le fabricant : 50 ppm TWA
Décyl sulfate de sodium
Aucun établi
Octyl sulfate de sodium
Aucun établi
Lauryléthersulfate de sodium
Aucun établi
Acide butanedioïque, 2-sulfo-, ester C-isodécylique, sel disodique
Aucun établi

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

1-Dodécanol
Aucun établi
1-Tétradécanol
Aucun établi

Contrôles d'ingénierie appropriés
Utiliser avec une ventilation adéquate. Si ce produit est utilisé dans un système sous pression, il devrait y avoir des procédures locales pour la sélection, la formation, l'inspection et l'entretien de cet équipement. En cas d'utilisation en grands volumes, utiliser une ventilation par aspiration à la source.

Mesures de protection individuelle
Protection respiratoire
Porter une protection respiratoire s'il existe un risque d'exposition à des concentrations élevées de vapeurs, d'aérosols ou si le produit est appliqué sur des surfaces chaudes. Un masque respiratoire complet approuvé par le NIOSH peut être porté. L'appareil respiratoire sélectionné doit convenir à la concentration atmosphérique trouvée sur le lieu de travail, laquelle ne doit pas dépasser les limites de fonctionnement de l'appareil respiratoire.
Protection de la peau
Gants.
Protection des yeux/du visage
Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurité avec écrans latéraux.
Protection du corps
Tenue de travail normale.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence

État physique	Liquide
Couleur	Jaune clair
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Non disponible
pH	7 à 8
Densité relative	1 à 1,04
Intervalles/point d'ébullition (°C/F)	Non disponible
Point de fusion (°C/F)	-6 °C/21,2 °F
Point d'éclair (°C/F)	> 100 °C/212 °F
Tension de vapeur	Non disponible
Taux d'évaporation (BuAc=1)	Non disponible
Solubilité dans l'eau	Soluble
Densité de vapeur (Air = 1)	Non applicable
COV (%)	Non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Non disponible
Limite supérieure d'explosibilité	Non applicable
Limite inférieure d'explosibilité	Non applicable
Inflammabilité (solides et gaz)	Non applicable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité
Non disponible.

Stabilité chimique
Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Risques de réactions dangereuses
Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter
Le contact avec des matières incompatibles.

Matières incompatibles
Matières réactives dans l'eau - métaux alcalins - matériel électrique - agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux
Oxydes de carbone - oxydes de soufre - oxydes d'azote - oxydes de sodium.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë
Éther monobutylique du propylèneglycol
DL50 (Rat, mâle et femelle) 3 300 mg/kg
DL50 (Rat, mâle et femelle) > 2 000 mg/kg

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique
Aucune étude pertinente identifiée.

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée
Aucune étude pertinente identifiée.

Irritation et lésions oculaires graves
Éther monobutylique du propylèneglycol : Provoque une irritation des yeux.
Décyl sulfate de sodium : Risque de lésions oculaires graves (>=20 %) Cause une irritation oculaire grave (>=10 - <20 %).
Octyl sulfate de sodium : Risque de lésions oculaires graves (>=20 %) Cause une irritation oculaire grave (>=10 - <20 %).
Lauryléthersulfate de sodium : Provoque des lésions oculaires graves (>=10 %). Provoque une grave irritation des yeux (>=5 - <10 %).
Acide butanedioïque, 2-sulfo-, ester C-isodécylique, sel disodique : Provoque des lésions oculaires graves.

Irritation et corrosion de la peau
Éther monobutylique du propylèneglycol : Provoque une irritation cutanée.
Décyl sulfate de sodium : Lors d'essais sur animaux, provoque une irritation cutanée.
Octyl sulfate de sodium : Lors d'essais sur animaux, provoque une irritation cutanée.
Lauryléthersulfate de sodium : Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Aucune étude pertinente identifiée.

Cancérogénicité
Ce produit n'est pas considéré comme étant cancérigène par le NTP, le CIRC et l'OSHA.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Mutagénicité sur les cellules germinales
Aucune étude pertinente identifiée.

Toxicité pour la reproduction
Aucune étude pertinente identifiée.

Risque d'aspiration
Pas de risque d'aspiration.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité
Poisson zèbre : Toxicité > 100 mg/l
CE50 daphnia magna 139 mg/l 24 h
CE50 daphnia magna 100 mg/l 48 h
CEr50 Algue 348 mg/l 72 h
CEr20 Algue 238 mg/l 72 h
CENO Algue 100 mg/l 72 h

Mobilité dans le sol
Aucune étude pertinente identifiée.

Persistance/dégradabilité
Ce produit est facilement biodégradable. (OCDE 301A)
Émulseur :
BOD_5 : 67 500 mgO_2/l
DCO : 449 900 mgO_2/l

Potentiel de bioaccumulation
Ce produit ne devrait pas se bioaccumuler.

Autres effets nocifs
Aucune étude pertinente identifiée.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination
Ce produit, tel que vendu, ne fait pas partie des déchets énumérés par la RCRA et n'est pas non plus considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la réglementation 40 CFR 261. Les exigences nationales et locales en matière d'élimination des déchets peuvent cependant être plus restrictives ou différentes des exigences des règlements fédéraux. Par conséquent, les organismes de réglementation locaux et provinciaux applicables devraient être contactés en ce qui concerne l'élimination de l'émulseur ou de la mousse/solution moussante.

Émulseur
Empêcher l'émulseur de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. De petites quantités d'émulseur peuvent être recueillies sur des absorbants qui peuvent ensuite être éliminés. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Mousse/solution moussante
Empêcher la mousse/solution moussante de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. De petites quantités de solution moussante peuvent être recueillies sur des absorbants qui peuvent ensuite être éliminés. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

REMARQUE : Veuillez consulter National Foam pour obtenir de plus amples informations concernant l'élimination des émulseurs et des solutions moussantes.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations sur l'expédition	
Description de l'expédition	Charges ou composés d'extincteurs, N.O.I., classe 70
Code de la National Motor Freight Traffic Association	69160 Sub 0

Ces informations ne sont pas destinées à communiquer toutes les classifications en matière de transport pouvant s'appliquer à ce produit. Les classifications peuvent varier en fonction du volume du récipient et des règlements régionaux. Il est de la responsabilité de l'organisation chargée du transport de respecter toutes les lois, réglementations et règles applicables lors du transport de ce produit.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaire TSCA des États-Unis
Tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences de l'inventaire des substances chimiques américain, Toxic Substance Control Act (TSCA).

Inventaire LIS du Canada
L'inscription de tous les ingrédients de ce produit sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou sur la Liste extérieure des substances (LES) a été vérifiée.

Classification SARA Title III Sect. 311/312
Irritation des yeux – Irritation de la peau

Classification SARA Title III Sect. 313
Ce produit contient les produits chimiques suivants, lesquels sont énumérés à la section 313 à des concentrations égales ou supérieures aux concentrations minimales : Aucun

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)
Aucun

16. AUTRES INFORMATIONS

Cotes NFPA
Santé selon le code NFPA – 2
Inflammabilité selon le code NFPA – 0
Réactivité selon le code NFPA – 0
Risques spécifiques selon le code NFPA – Aucun

16. AUTRES INFORMATIONS

Légende
ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
BOD_5 : Biochemical oxygen demand over five days (demande biochimique en oxygène en 5 jours
Nº CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service
DCO : Demande chimique en oxygène
CE50 : Concentration effective à 50 %
CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer
CL50 : Concentration létale à 50 %
DL50 : Dose létale à 50 %
N/D : Indique qu'aucune information pertinente n'est disponible
OSHA : Occupational Safety and Health Administration
PEL : Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)
RQ : Reportable Quantity (quantité à déclarer)
STEL : Short-term exposure limit (limite d'exposition de courte durée)
N/D : Indique qu'aucune information pertinente n'est disponible
OSHA : Occupational Safety and Health Administration
VLE : Valeur limite d'exposition
TSCA : Toxic Substances Control Act (Loi réglementant les substances toxiques)

Date de révision : 26 septembre 2022
Remplace : 30 août 2022
Changements apportés : Mise à jour de la rubrique 15

Références et sources des informations
Cette fiche de données de sécurité est préparée par National Foam en fonction des renseignements fournis par les références des fournisseurs.

Les informations et recommandations présentées dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des sources considérées comme exactes. National Foam n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité de ces renseignements. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer l'adéquation du produit à ses fins particulières. Nous n'offrons en particulier AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE NI AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, à l'égard de ces informations, et nous rejetons toute responsabilité liée à l'utilisation de ces dernières. Les utilisateurs devraient veiller à ce que toute utilisation ou élimination du produit soit conforme aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.